

Conditions spécifiques de vente de cours de formation d'Esri Suisse SA (Esri)

1. Généralités

Les présentes dispositions s'appliquent à l'exécution des cours de formation par Esri dans les locaux du client ou dans des locaux mis à disposition par le client, ainsi qu'aux cours de formation organisés dans les locaux de formation d'Esri et aux cours de formation en ligne.

2. Périmètre des prestations

a) Le contenu et la durée d'une formation standard (une formation standard étant une formation figurant sur la liste officielle des cours Esri) sont basés sur la description des cours sur le site web d'Esri. Le descriptif contient également des informations relatives aux participants ciblés, aux objectifs d'apprentissage ainsi qu'aux prérequis des participants. Les dates et les lieux des formations sont également indiqués sur les sites internet d'Esri. La langue de la formation est le français, à moins qu'une autre langue n'ait été indiquée expressément dans le descriptif. Esri se réserve le droit de modifier le contenu, la durée et les supports de cours dans la limite du raisonnable. Le participant à la formation recevra une attestation de participation à la fin ou à la suite de la formation.

b) Pour les formations en ligne, après l'envoi de la confirmation de la tenue de la session de formation, Esri communique au client les identifiants nécessaires à la participation à la formation en ligne ainsi qu'un lien permettant de télécharger les supports de cours. Les identifiants et le lien sont destinés aux seuls participants à la formation et ne peuvent en aucun cas être transmis.

c) Le formateur Esri encourage la participation active des participants à la formation et les aide à atteindre les objectifs d'apprentissage au moyen d'exercices pratiques. Esri ne saurait être tenu responsable du succès de l'apprentissage des participants aux formations. Le formateur Esri ne surveillera et n'évaluera pas la participation ni les résultats des exercices des participants aux formations.

3. Obligations de coopération du client

a) Il incombe au client de veiller à ce que les participants disposent des prérequis indiqués dans le descriptif de la formation.

b) Dès lors que la formation a lieu chez le client ou dans des locaux mis à disposition par le client, ce dernier devra veiller à ce que le matériel et les logiciels requis pour la formation demandée soient disponibles et fonctionnent au début de la formation. Il est conseillé que chaque participant dispose d'un poste de travail individuel avec un ordinateur équipé selon les besoins de la formation.

c) Pour les formations en ligne, il incombe au client de veiller en amont de la formation à ce que les conditions techniques soient réunies chez lui pour que le participant inscrit puisse participer à la formation en ligne. Ceci concerne le poste de travail avec ordinateur du participant, en particulier le matériel et le système d'exploitation, la connexion internet avec garantie de vitesse de connexion, le navigateur à jour ainsi que les paramètres de sécurité et les droits d'accès et, le cas échéant, le logiciel Esri requis à jour. À cet égard, le client doit supporter tous les coûts liés au respect de ces exigences. Les informations relatives aux conditions techniques requises pour les formations en ligne sont disponibles sur le site internet d'Esri. Les participants aux formations en ligne devront télécharger les supports de cours et, le cas échéant, les données de la formation en temps utile avant le début de la formation. Le client s'engage à traiter les identifiants qu'il a reçus pour accéder à une formation en ligne de manière strictement confidentielle afin

d'éviter que des tiers ne prennent part à la formation en ligne sans autorisation.

d) Si une formation en ligne ne peut pas être dispensée ou que le client ne peut pas y participer en raison d'un manquement aux obligations de coopération, le client demeurera redevable de l'intégralité du prix de la formation.

4. Conditions financières

a) Le prix indiqué dans la confirmation de commande et dans la confirmation de la tenue de la session de formation est réputé fixe et convenu et s'entend hors taxe sur la valeur ajoutée en vigueur.

b) Le prix comprend le cours de formation tel que décrit dans la description du cours, les travaux de préparation et de suivi du cours de formation comme il est d'usage, la fourniture des documents de formation par Esri et, le cas échéant, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du formateur Esri.

c) Si la formation a lieu dans les locaux du client ou dans des locaux fournis par le client, les dispositions suivantes s'appliquent :

Le prix convenu ne comprend notamment pas l'installation ni la configuration du matériel et des logiciels nécessaires à la tenue de la formation dans les locaux du client.

d) Esri émettra une facture après la fin du cours. Le prix convenu doit être payé dans les 30 jours suivant la réception de la facture par le client.

5. Nombre minimum et maximum de participants

Si la formation a lieu dans les locaux d'Esri ou sous forme de formation en ligne, les dispositions suivantes s'appliquent :

Un nombre de participants minimum et maximum est fixé pour tous les cours de formation standards. Les inscriptions seront traitées selon leur ordre de réception par Esri. **Un contrat valide n'est conclu que lorsque Esri envoie au client la confirmation de l'exécution du cours.** Pour les formations dispensées dans les salles de formation d'Esri, ledit envoi a lieu au plus tard 2 semaines avant le début de la formation et, pour les formations en ligne, au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Par conséquent, Esri recommande au client de n'effectuer les éventuelles réservations nécessaires à ses déplacements qu'après réception de la confirmation de la tenue de la session de formation. En cas d'annulation en raison d'un nombre trop faible ou trop élevé d'inscriptions, Esri proposera au client d'autres dates et, le cas échéant, d'autres lieux de formation.

6. Possibilités d'annulation

a) Les dates de formation indiquées dans la confirmation de commande et dans la confirmation de la tenue de la session de formation sont réputées fermes.

b) En cas d'annulation de la formation pour maladie du formateur Esri ou pour force majeure (pannes de courant ou de connexion), le client ne pourra pas exiger que la formation soit dispensée et Esri ne pourra pas exiger que le prix convenu soit versé. Dans ce cas, Esri ne saurait rembourser les frais encourus ou engagés par le client. Cela vaut en particulier pour les frais d'annulation facturés par les hôtels et centres de séminaires, les frais d'hébergement et de déplacement, les dépenses des participants ainsi que pour les éventuels coûts salariaux encourus pro rata temporis.

c) Si la formation a lieu dans les locaux du client ou dans des locaux fournis par le client, les dispositions suivantes s'appliquent après l'envoi d'une confirmation de commande par Esri au client :

- Le client a le droit, après concertation avec Esri, de repousser ou d'annuler une formation pour motif grave jusqu'à quatre semaines avant le début de la formation sans encourir de frais supplémentaires.

- Si une formation est repoussée ou annulée pour motif grave entre quatre et deux semaines avant le début de la formation, le client sera tenu de verser 10 % du prix convenu – en cas de report, en sus du prix convenu.

- Si une formation est repoussée ou annulée pour motif grave entre deux et une semaine(s) avant le début de la formation, le client sera tenu de verser 20 % du prix convenu – en cas de report, en sus du prix convenu.

- Si une formation est annulée pour motif grave moins d'une semaine avant le début de la formation, le client sera tenu de verser 50 % du prix convenu.

d) Si la formation a lieu dans les locaux de formation d'Esri, les dispositions suivantes s'appliquent après l'envoi par Esri au client d'une confirmation de la tenue de la session de formation :

La participation à la formation peut être annulée gratuitement jusqu'à 13 jours ouvrables avant le début de la formation. En cas d'annulation dans les 12 jours ouvrables avant le début de la formation, le client est tenu de verser 50 % du prix de la formation. Il est possible de nommer un remplaçant sans frais supplémentaires. En cas de non-participation, le client sera tenu de verser l'intégralité du prix de la formation. Cela vaut également en cas de participation seulement partielle à la formation.

e) Les dispositions suivantes s'appliquent à la formation en ligne après que Esri a envoyé au client une confirmation de de la tenue de la session de formation :

En cas d'annulation par le client au plus tard 1 jour ouvrable avant le début de la formation, le client sera tenu de verser 50 % du prix de la formation. En cas d'annulation ultérieure ou de non-participation, le client sera tenu de verser l'intégralité du prix de la formation.

7. Propriété intellectuelle

Les supports de cours, les données et les logiciels utilisés pendant la formation et mis à disposition par Esri afin de dispenser la formation sont protégés par le droit de propriété intellectuelle et ne peuvent être utilisés par les participants à la formation qu'à des fins de formation pendant la durée de la formation, sauf si Esri autorise expressément une utilisation ultérieure, par exemple à des fins de pratique et de suivi. Tous les droits sur les supports de cours et les logiciels sont réservés. Aucune partie des supports de cours et/ou du logiciel sur lesquels porte la formation ne pourra être reproduite ni traitée, copiée, diffusée ou utilisée à des fins de reproduction publique sous quelque forme que ce soit à l'aide de systèmes électroniques sans l'accord écrit préalable d'Esri.

8. Clauses complémentaires

Les conditions générales de vente d'Esri s'appliquent de manière complémentaire.